

RESOLUTION VITI 1/99

PRODUCTION INTEGREE DES VIGNOBLES

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APRES AVOIR ENTENDU les rapports présentés à la 76ème Assemblée générale du Cap sur les pratiques viticoles destinées à mieux respecter l'environnement,
CONSTATE

- Que la viticulture est capable d'occuper et de mettre en valeur des environnements très variés ;
- Que la vigne est effectivement adaptée à une large gamme d'environnements mais, à la condition que soit assurée une maîtrise de l'ensemble des facteurs cultureux qui reposent en particulier sur :
 - Le matériel végétal,
 - L'aménagement du sol,
 - Le système de culture,
 - La protection contre les ravageurs et les parasites;
- Que les consommateurs et les producteurs sont de plus en plus attentifs à la qualité hygiénique des produits de la vigne ainsi qu'au respect des bonnes pratiques vis-à-vis de l'environnement qui ont présidé à leur élaboration,

OBSERVE

- Que de nombreux pays ont déjà pris en compte les éléments précédents et ont mis en place des mesures culturelles et phytosanitaires, dans le but de respecter l'environnement et d'élaborer des produits de qualité;

RECOMMANDE :

De façon générale :

- Que les pays membres encouragent le développement harmonisé de stratégies de PRODUCTION INTEGREE DES VIGNOBLES, de manière à mieux prévenir et limiter les atteintes aux producteurs, à l'environnement de nature biotique et

abiotique, et en permettant toujours les objectifs de qualité et de typicité propres à chaque cas,

En particulier :

- Que des méthodes de mesures objectives des facteurs de l'environnement qui interagissent avec les pratiques viticoles soient mises au point à cet effet,
- Que les techniques culturales qui favorisent la préservation de l'environnement et la réduction des risques de parasites ou de ravageurs soient mises au point et vulgarisées,
- Que les stratégies de lutte intégrée soient développées en accentuant la prise en compte des interactions entre ravageurs et parasites d'une part, faune et flore auxiliaires d'autre part.